



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Société Beurel Environnement  
Commune de Yffiniac

Par arrêté préfectoral du 29 décembre 2020, une enquête publique de **31 jours est ouverte du lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 9H00, heure d'ouverture de l'enquête, au mercredi 3 mars 2021 jusqu'à 17H00**, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Yffiniac sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Beurel Environnement dont le siège social se situe PA la Tourelle – BP 30459 – 22400 Lamballe, en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et de déchets d'amiante lié (ISDND) sur le site « le Pont Pin » sur la commune de Yffiniac.

La mission régionale d'autorité environnementale a rendu son avis le 2 octobre 2020 sur le projet.

**Modalités de consultation du public** (comprenant une étude d'impact) :

- à partir du site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2283>

- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles/Societe-BEUREL-ENVIRONNEMENT-site-Yffiniac>

Le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Yffiniac aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

Jours d'ouverture	horaires
lundi	08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
mardi	08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
mercredi	08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
jeudi	08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
vendredi	08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30
samedi	9h00 à 12h00

L'accueil du public se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Le public peut formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition à la mairie de Yffiniac.
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Yffiniac ; les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public à la mairie de Yffiniac.
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-2283@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2283@registre-dematerialise.fr) du **lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 9H00, heure d'ouverture de l'enquête, au mercredi 3 mars 2021 jusqu'à 17H00, heure de clôture de l'enquête.**

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous

sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2283>

Monsieur Michel FROMONT, directeur général des services en retraite, a été désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Il recevra le public les :

<b>Jours de permanences</b>	<b>Horaires de permanence</b>
Lundi 1 <sup>er</sup> février 2021	9h00 à 12h00
Samedi 13 février 2021	9h00 à 12h00
Mercredi 24 février 2021	14h00 à 17h00
Mercredi 3 mars 2021	14h00 à 17h00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Beurel, gérant de la SARL Beurel Environnement, à l'adresse électronique suivante : [alainbeurel@amel-immo.com](mailto:alainbeurel@amel-immo.com)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Yffiniac et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.